

Risques majeurs

les bons réflexes

Prévention - Protection - Sauvegarde



Document d'information communal sur les risques majeurs

à conserver



Sommaire

Édito du Maire	3
Le DICRIM en quelques mots	4
Qu'est-ce qu'un risque ?	5
Risque tremblement de terre	6/7
Risque mouvement de terrain	8/9
Risque inondation	10/11
Risque météorologique	12/13
Risque rupture de barrage	14/15
Risque transport de marchandises dangereuses	16/17
Risque nucléaire	18/19
Risque industriel	20/21
Risques sanitaires	22
Risque rupture de réseaux	23
Risques urbains	24
Prévention et intervention des secours	25
Informations pratiques	26
En cas de risque	27/28



J'ai le plaisir de vous présenter ce document d'information sur les risques majeurs édité par la mairie de Valence. Notre commune, comme la plupart de villes, peut être confrontée à des situations de crise liées aux risques naturels, climatiques, industriels ou encore aux infrastructures de transports qui la traversent.

Notre responsabilité d'élu municipal est tout d'abord de tout mettre en œuvre pour prévenir ces situations, en liaison avec l'ensemble des autorités compétentes. A ce titre, nous avons par exemple créé un service spécialisé, pour mieux connaître, anticiper et maîtriser ces risques.

Il nous a semblé qu'il était aussi de notre devoir de vous sensibiliser à ces questions, de vous faire connaître les mesures que nous prenons pour limiter ces risques et, surtout, de vous apporter toutes les informations utiles permettant de faire face à de telles situations.

C'est l'objet de ce petit guide pratique. Parce que la prévention débute par l'information, il vous présente tous les conseils nécessaires, les bons réflexes à avoir, les contacts pour réagir.

Il était de notre responsabilité de partager ces informations avec vous ; c'est ensemble que nous saurons et que nous pourrons le mieux nous mobiliser pour préserver notre avenir.

Alain Maurice

Maire de Valence

Président de Valence Agglo Sud Rhône-Alpes

Le DICRIM en quelques mots

Ce document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM), a pour vocation d'informer les habitants ainsi que toute personne de passage sur la commune, des risques auxquels ils sont exposés, des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde existantes, ainsi que des moyens d'alerte et des consignes de sécurité individuelle et collective.

Le document que vous tenez entre vos mains constitue une version résumée du DICRIM. Si vous le souhaitez, vous pouvez consulter sa version complète en mairie. Conservez ce document et diffusez largement à votre entourage les informations qu'il contient.

■ L'alerte

À quoi servent les sirènes ?

- À vous avertir que vous êtes exposés à un danger immédiat : nuage toxique, accident nucléaire, tempête, inondation, etc.
- À vous permettre de prendre immédiatement des mesures de protection. L'alerte est ensuite confirmée par radio ou télévision.

Le signal national d'alerte

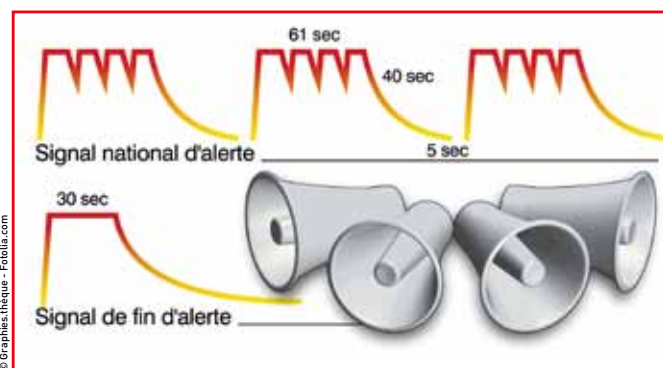
Il est identique partout en France.

> Début de l'alerte

Trois séquences d'1 minute et 41 secondes séparées par un silence de 5 secondes. Le son est modulé, montant et descendant.

> Fin de l'alerte

Il n'y a plus de danger : la sirène émet un signal continu d'une durée de 30 secondes.



Attention, ne confondez pas le signal d'alerte avec

- le signal d'essai des sirènes le 1^{er} mercredi de chaque mois à midi ;
- les signaux plus brefs, d'appel des pompiers, définis pour les risques quotidiens (accidents, incendie, etc.) ;
- le signal corne de brume annonçant un risque imminent de rupture de barrage hydraulique.



Si vous entendez le signal de la sirène...



Mettez-vous à l'abri...



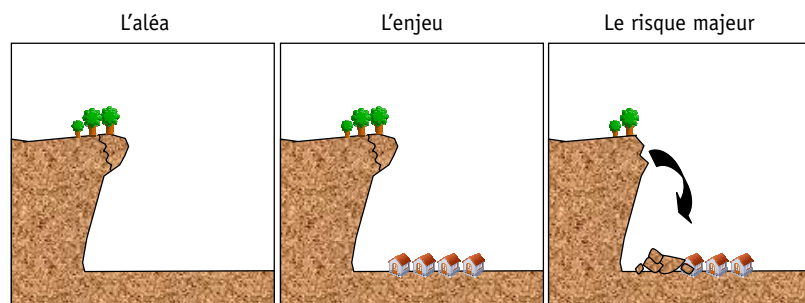
Informez-vous en écoutant France-Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

En complément des sirènes, les services municipaux pourront, pour des risques localisés, pratiquer le porte à porte, utiliser des mégaphones ou des voitures avec haut-parleurs. Les médias relaieront l'information.

Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque majeur

Il se définit comme un risque de nature technologique ou naturelle qui survient très rarement mais provoque de graves dégâts. On appelle aléa, un événement potentiellement dangereux et imprévisible. Il ne devient risque majeur que lorsque des enjeux humains, économiques et/ou environnementaux sont exposés.



Le risque mineur

Le risque mineur est potentiellement plus fréquent que le risque majeur mais provoque de moindres dégâts. Celui-ci ne doit pas être minimisé. Il nécessite une information à la population, et la mise en place de plans de prévention et de moyens d'action.

À Valence, trois de ces risques existent :

- les risques sanitaires (grippe...)
- le risque rupture de réseaux (eau, électricité...)
- les risques urbains (incendie, accident...).

À Valence

on recense 4 risques majeurs naturels



le risque sismique



le risque mouvement de terrain



le risque inondation



le risque météorologique

Et 4 risques majeurs technologiques



le risque industriel



le risque rupture de barrage



le risque lié au transport de marchandises dangereuses



le risque nucléaire



Risque

Tremblement de

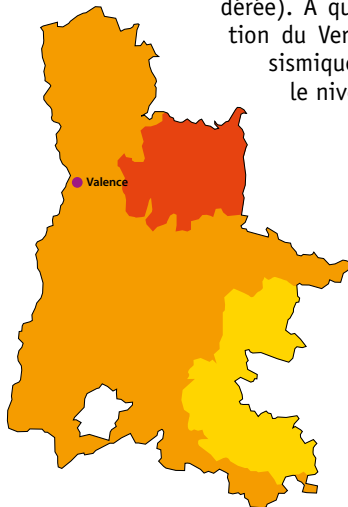
■ Définition

Lors d'un tremblement de terre, les roches situées en profondeur se fracturent et provoquent en surface des vibrations d'intensité variable. Un séisme de forte ampleur compte parmi les catastrophes naturelles les plus destructrices car ses conséquences sont graves et nombreuses.

- **Les enjeux humains** sont souvent dramatiques car le nombre de personnes blessées ou tuées peut être extrêmement élevé.
- **L'enjeu économique**, lié à la détérioration ou à la démolition des infrastructures et des réseaux à reconstruire, peut représenter un coût conséquent et prendre beaucoup de temps.
- Enfin, **l'enjeu environnemental** lié aux éventuelles pollutions provoquées par les failles et la désagrégation des sols, peut également provoquer de graves répercussions.

■ Quels risques à Valence ?

Valence est classée en zone de sismicité 3 (modérée). À quelques kilomètres, en direction du Vercors et des Alpes, le risque sismique s'intensifie pour atteindre le niveau 4 (moyen).



Aléa :

- Moyen
- Modéré
- Faible



© Olling - Fotolia.com

Les mesures préventives

Les normes parasismiques pour les constructions, l'information et la sensibilisation de la population, la planification et l'organisation des secours en cas d'évènements permettent de prévenir le risque sismique. En cas d'évènement, le maire a la charge d'assurer la sécurité de la population en prenant les dispositions nécessaires pour gérer la crise, prévues dans le Plan communal de sauvegarde. Si l'évènement est de grande ampleur le préfet peut déclencher le plan ORSEC départemental.

Le Réseau national de surveillance sismique et les trois stations du Réseau sismologique des Alpes situées dans la Drôme à Combovin, Saint-Nazaire-le-Désert et Izon-la-Bruisse, observent et étudient l'activité sismique sur notre territoire.



Le saviez-vous ?

Dans notre région, le séisme le plus important fut enregistré en 1873 à Châteauneuf-du-Rhône. Sa magnitude était de 7,5 sur l'échelle de Richter. Valence fut légèrement sinistrée en 1984 par un séisme de magnitude 5,5 dont l'épicentre se trouvait seulement à quelques kilomètres, à Rochefort-Samson. Plus récemment, Largentière connu un séisme de magnitude 4,5 au cours de l'été 2011, et Privas un séisme de magnitude 3,6 en février 2012.

LES BONNS RÉFLEXES

À faire



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments



Si vous n'avez pas le temps de sortir, mettez-vous sous un meuble solide



Après la première secousse, coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer



Ne fumez pas et évitez toute étincelle



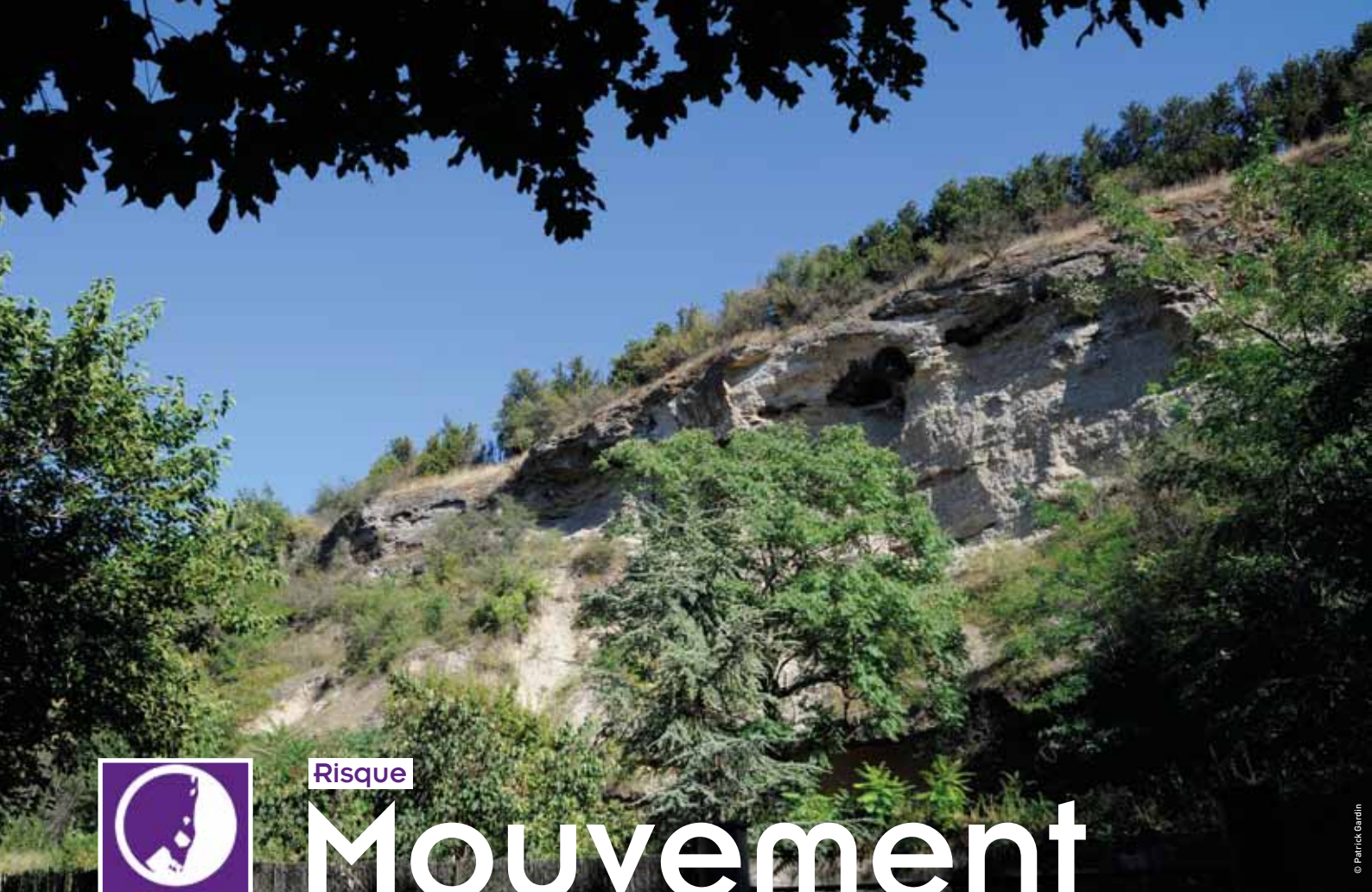
Ne prenez pas votre véhicule



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



© Patricia Gardin



Risque

Mouvement de terrain

Le saviez-vous ?

Des coulées de boue aux abords du plateau de Lautagne se sont produites en 1993, 2003 et 2008. Elles ont entraîné des arrêtés de catastrophe naturelle, reconnaissant juridiquement l'importance des dégâts et permettant leur indemnisation.

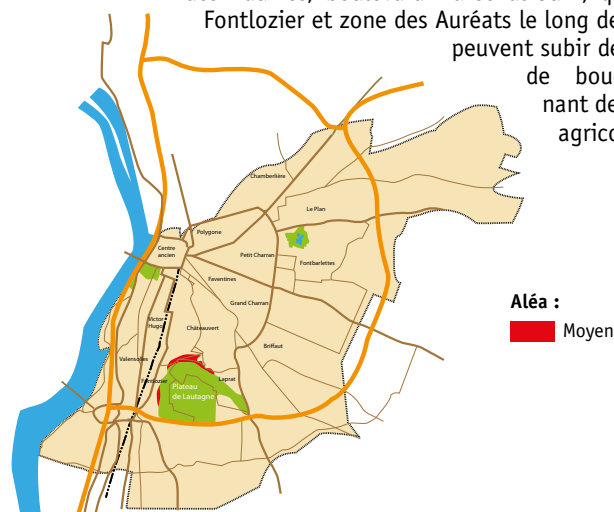
■ Définition

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol.

Cet événement naturel peut être à l'origine d'un remodelage des paysages, de destructions de zones boisées, de déstabilisations de versants ou encore de réorganisations des cours d'eau.

Quels risques à Valence ?

La ville est concernée par le retrait-gonflement des argiles sur les bordures du plateau de Lautagne. Ces mouvements s'expliquent par l'alternance d'humidité et de sécheresse dans les sols et peuvent lentement endommager les habitations en provoquant notamment des fissures. De plus, après de fortes pluies, les secteurs voisins (chemin des Baumes, boulevard Maréchal Juin, quartier de Fontlozier et zone des Auréats le long de la D111) peuvent subir des coulées de boue provenant de parcelles agricoles.



Les mesures préventives

De nombreux acteurs participent à la prévention de ce risque :

- Le bureau des recherches géologiques et minières réalise le zonage des secteurs exposés.
- Les services municipaux entretiennent et surveillent les terrains et les constructions concernés. En cas de risques, ils procèdent à une mise en sécurité et à une interdiction d'accès aux sites.
- Les maîtres d'œuvres et les maîtres d'ouvrages sont responsables de l'application des normes de constructions, lors de la création de nouveaux édifices dans les secteurs concernés.

LES BONS RÉFLEXES

À faire



Fuyez latéralement



Alertez. En cas de signes précurseurs, prévenez la mairie. En cas d'accident, prévenez les secours.

À ne pas faire



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée



Ne revenez pas sur vos pas



Plateau de Lautagne vu depuis le quartier de La Palla



© Patrick Gardin



Risque

Inondation

■ Définition

Une inondation est provoquée par des crues ou des pluies importantes. Elle a pour conséquence la submersion plus ou moins rapide des zones les plus proches des cours d'eau et correspondant le plus souvent au lit majeur des fleuves ou des rivières. Le risque d'inondation peut avoir de graves conséquences en milieu urbain, sur les habitations, les constructions et les équipements.

■ Quels risques à Valence ?

La ville s'est développée sur les terrasses alluviales de la rive gauche du Rhône. La plus basse de ses terrasses est concernée par ce risque. Elle longe le Rhône, du quartier de la basse-ville jusqu'au quartier Mauboule au sud de la commune, et en passant par la base de loisirs de l'Épervière. Des inondations lentes permettent l'annonce des crues et l'évacuation des personnes menacées. Pour autant, les conséquences peuvent être lourdes (destructions mobilières, immobilières et de réseaux, risque de noyade, risque sanitaire).



Aléa :



Le risque de crue par la remontée des nappes phréatiques ou par le ruissellement des eaux, lors de pluies torrentielles, est également présent à Valence. Le ruisseau de La Barberolle, notamment, serait susceptible de submerger la route de Romans au niveau de la zone des Couleurs ainsi que le secteur de la Belle-Meunière, lors d'un évènement pluvieux très important.

Les mesures préventives

- Le plan de prévention du risque d'inondation recense les zones exposées et règlemente l'urbanisation à proximité des cours d'eau.
- Le Rhône est surveillé par le service de prévisions des crues qui informe les maires sur le niveau de vigilance requis (plan de secours spécialisé « vigilance alerte aux crues »).
- Des aménagements protègent la commune des crues : barrages hydroélectriques et de retenue d'eau en amont du Rhône, digues construites par la Compagnie nationale du Rhône, autoroute A7 jouant également un rôle de digue.
- Le maire a chargé la direction de la prévention des risques de l'actualisation du plan communal de sauvegarde. Celui-ci prévoit l'organisation municipale à mettre en place pour alerter, évacuer, héberger et ravitailler la population.
- Au niveau départemental pour des évènements importants, le plan ORSEC peut-être déclenché par le préfet qui prendra la direction des opérations de secours.

LES BONS RÉFLEXES

À faire



Montez dans les étages ou en hauteur à l'extérieur



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne prenez pas votre véhicule



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Le saviez-vous ?

En 1856, une crue majeure du Rhône, faisant référence de « crue millénaire » (0,1 % de chance de se produire chaque année), inonda massivement les villes et villages de la vallée du Rhône.



© Patrick Gardin



Risque

Météorologique

■ Définition

Le risque météorologique correspond à l'ensemble des aléas climatiques qui provoquent perturbations ou dangers pour les biens et les personnes.

■ Quels risques à Valence ?

Les aléas climatiques existent à Valence, du fait de sa situation géographique spécifique. La ville est située d'une part dans le couloir rhodanien, et d'autre part dans une zone de transition entre le climat méditerranéen du sud et le climat semi-continental au nord. Valence peut donc subir diverses variations climatiques propres à ces deux climats :

- des tempêtes, avec de fortes précipitations, des orages et des vents violents ;
- des épisodes caniculaires ;
- des périodes de grands froids accompagnées de neige et de verglas.

De tels aléas climatiques peuvent avoir de lourdes conséquences sur les personnes, les biens, l'activité humaine ou encore l'environnement.

Les climats en France



- Climat océanique
- Climat océanique dégradé
- Climat semi-continental
- Climat montagnard
- Climat méditerranéen

■ Les mesures préventives

- Météo France diffuse quotidiennement des cartes de vigilance, informant les autorités et le grand public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 h.
- Au niveau départemental, un plan d'alerte est élaboré par le préfet et les acteurs de la sécurité civile.
- Au niveau communal, la ville est prête à activer un plan canicule et un plan grand froid, mis en œuvre par le Centre communal d'action sociale. Ils ont pour but de protéger les personnes les plus fragiles, notamment les personnes âgées, handicapées ou sans domicile fixe.

Un plan neige est également mis en œuvre lors de précipitations neigeuses ou de pluies verglaçantes pour assurer la circulation et la sécurité de la population. Il est composé d'un service d'astreinte, avec des moyens humains, matériels et logistiques, et contient des plans et circuits à suivre par les véhicules d'interventions.

Enfin, la direction de la prévention des risques coordonne l'ensemble de ces plans et s'occupe quotidiennement de la vigilance météorologique afin de transmettre aux services de la ville les alertes météo.

Le saviez-vous ?

Valence a déjà été victime d'épisodes météorologiques exceptionnels avec des températures extrêmes et des vents record :

- Le 25 octobre 2010, la vitesse du vent a atteint 116,6 km/h. À ce jour, c'est le record de vitesse du vent du Nord enregistré à Valence.
- Cette valeur a été battue le 28 avril 2012 par le vent du Sud qui a soufflé à 140,8 km/h.
- En août 2003, la température a atteint 40,8°C sous abris. Les températures ont dépassé 7 fois les 40°C lors de cet épisode caniculaire touchant toute la France et ayant fait 15 000 morts.
- À l'inverse, le 11 novembre 2010, les températures ont atteint - 14,7°C
- Début février 2012, Valence a enregistré des températures de l'ordre de - 12°C, qui couplées à un vent de secteur Nord d'une vitesse supérieure à 75 km/h ont provoqué un ressenti de température avoisinant les - 20°C.
- Le 28 août 2003, lors d'un violent orage, il est tombé 170 mm* d'eau en 24 heures, dont 150 mm* en 3 heures.
- Le 4 septembre 2008, les précipitations ont atteint 60,8 mm* d'eau en 1 heure.

* : 1 mm d'eau = 1 litre/m²

LES BONNS RÉFLEXES

À faire

Dans des conditions météorologiques extrêmes, restez chez vous chaque fois que c'est possible



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité lors des tempêtes



Entrez dans un abri en dur



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer



Ne prenez pas votre véhicule



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Risque

Rupture de barr

■ Définition

Un barrage est une infrastructure construite sur un fleuve ou une rivière pour retenir l'eau. La rupture d'un ouvrage entraîne sa destruction partielle ou totale, et provoque une onde de submersion qui se propage et se traduit par une élévation brutale du niveau de l'eau, voire un gigantesque torrent.

Les causes de rupture d'un barrage sont diverses. Elles peuvent être techniques, naturelles et/ou humaines.

Les conséquences sont graves car elles peuvent occasionner noyades, destructions ou encore pollutions.

■ Quels risques à Valence ?

Valence est concernée par le risque de rupture du barrage de Vouglans, situé dans le Jura. La vague de submersion mettrait environ 16 heures à arriver. Ce délai permettrait aux autorités de lancer l'alerte à la population et de prendre immédiatement les mesures de protection qui s'imposent.

Même si la vague aurait considérablement diminué au cours de son avancée, elle pourrait engendrer à Valence des inondations dans le sud de la commune, notamment

dans le secteur du port et de la base de loisirs de l'Épervière,

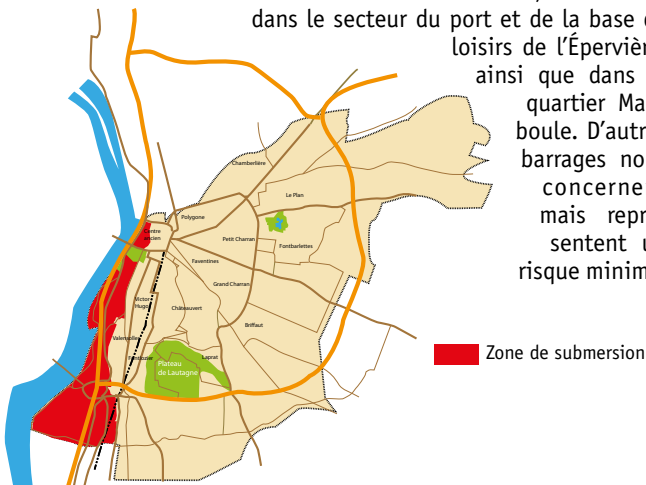
ainsi que dans le quartier Mau-

boule. D'autres barrages nous

concernent mais repré-

sentent un

risque minime.



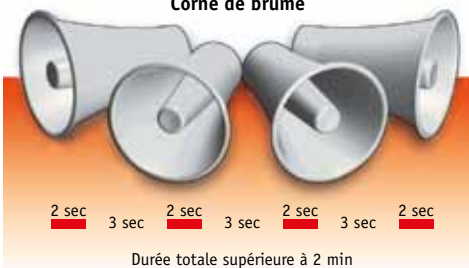
© Raphia - Fotolia.com

Les mesures préventives

Les barrages sont surveillés constamment au cours de leur vie. Des signes annonciateurs de leur rupture peuvent être observés et permettent aux autorités de lancer l'alerte et d'assurer la protection des populations. De plus, chaque ouvrage fait l'objet d'un examen approfondi tous les dix ans.

En cas de rupture, le maire assure la sécurité de ses habitants par le biais du Plan communal de sauvegarde. Le plan ORSEC peut quant à lui être activé par le préfet en cas de nécessité.

SIGNAL D'ALERTE Corne de brume



Ruines du barrage de Malpasset

Le saviez-vous ?

En 1959, la voute de béton du barrage de Malpasset, situé en amont de Fréjus dans le Var, a cédé soudainement. On dénombra 421 morts, 155 immeubles entièrement détruits et mille hectares de terres agricoles totalement ravagés.

LES BONS RÉFLEXES

À faire



Coupez le gaz et l'électricité



À l'intérieur des bâtiments, montez dans les étages.
À l'extérieur, rejoignez les hauteurs



Rejoignez les points de regroupement déterminés à l'avance



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

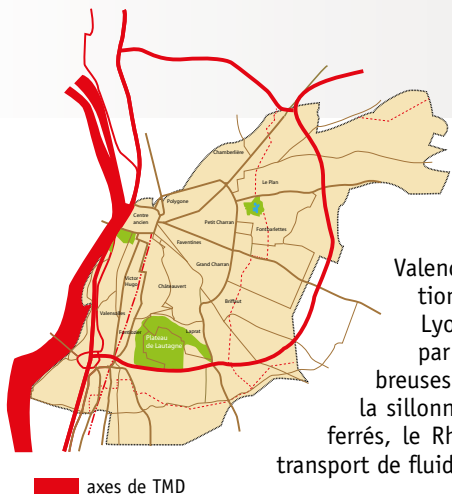


Risque

Transport de marchandises dangereuses

■ Définition

Une marchandise dangereuse est une substance qui par ses caractéristiques ou la nature des réactions qu'elle est susceptible de produire, présente des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement. Elles peuvent être acheminées par divers moyens : en canalisations, sur les routes, les voies ferrées ou fluviales. Les causes d'accident sont multiples, et leurs conséquences sont souvent très sérieuses : incendie, explosion, nuage toxique, pollution de l'atmosphère, du sol et de l'eau... Elles entraînent des dommages pour l'homme, les constructions, les réseaux et enfin l'environnement.



Quels risques à Valence ?

Valence, située sur l'axe de circulation de la vallée du Rhône entre Lyon et Marseille, est concernée par ce risque du fait des nombreuses voies de communication qui la sillonnent : les réseaux routiers et ferrés, le Rhône et les canalisations de transport de fluides.

Les mesures préventives

La ville, par l'intermédiaire de sa direction de la prévention des risques, veille au respect des normes et dispositifs de sécurité pour les différents moyens de transport.

La commune élabore les cheminements des convois exceptionnels à travers la ville. Elle a également mis en place avec les écoles des plans particuliers de mise en sûreté, formant les enseignants à mettre les enfants en sécurité en cas d'accidents. Ces mesures relatives aux enfants sont aussi applicables pour tous les autres risques.

Enfin, différents plans de secours sont prévus pour chaque moyen de transport en cas d'accident (plan de secours spécialisé pour l'autoroute A7, plan ORSEC, SNCF...).



La Voulte-sur-Rhône, 1993

LES BONNS RÉFLEXES

À faire



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne fumez pas



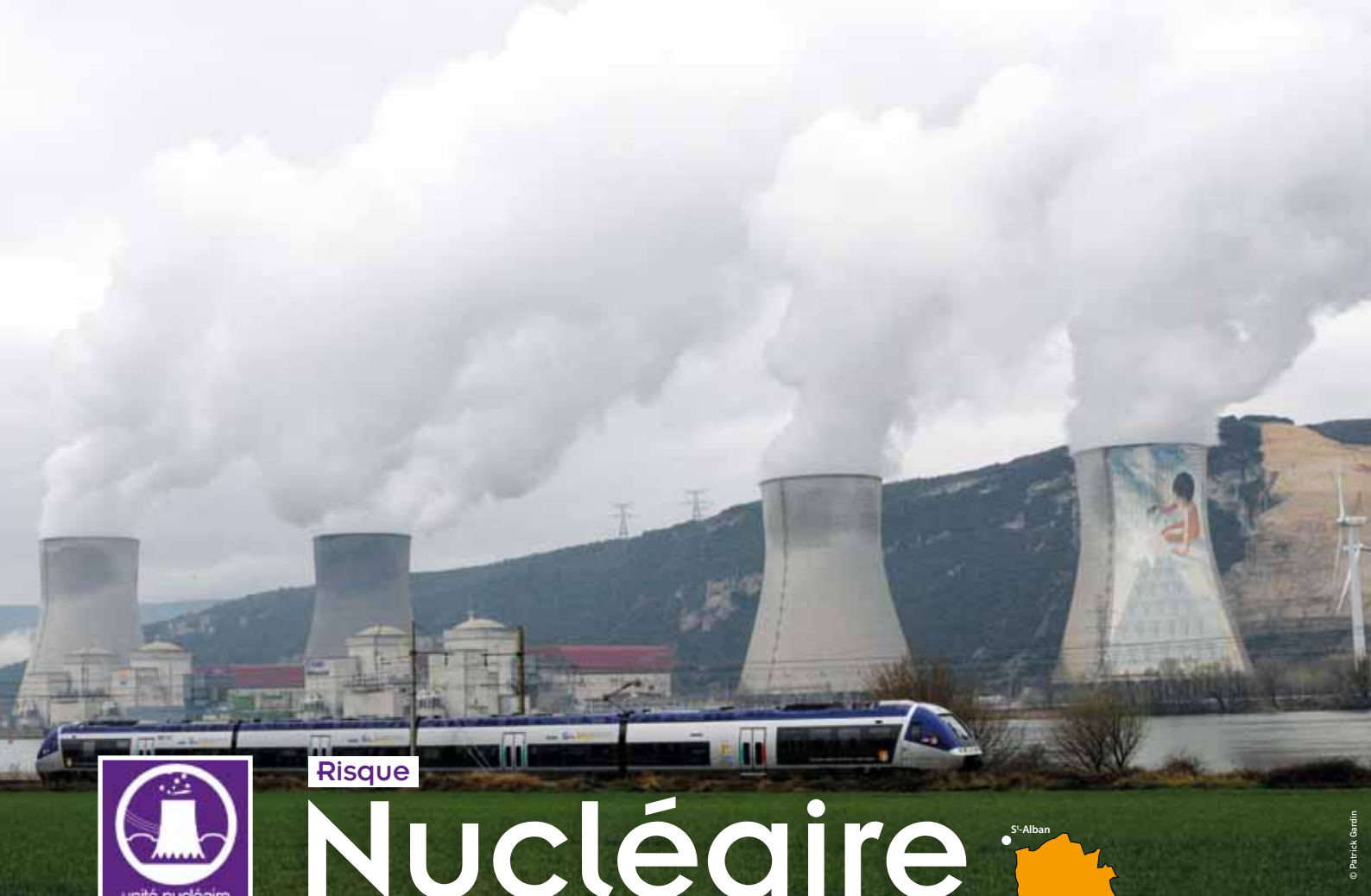
N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Le saviez-vous ?

En 1993, un train transportant de l'hydrocarbure dérailla et pris feu à la Voulte-sur-Rhône à la sortie d'un tunnel ferroviaire passant sous la vieille ville. Le 24 mars 2004, sur l'autoroute A7 au niveau de Livron-sur-Rhône, un camion accidenté transportant des vernis et des peintures très corrosifs occasionna la coupure de l'autoroute dans le sens nord-sud pendant 6 heures.



Risque

Nucléaire

■ Définition

L'accident nucléaire conduit à une dispersion dans l'atmosphère, dans les sols ou les cours d'eau de produits radioactifs en grande quantité. Ces rejets sont susceptibles de porter atteinte à la population, à la faune, à la flore et aux territoires de manière grave.



■ Quels risques à Valence ?

Valence se trouve à proximité de quatre sites nucléaires : Cruas-Meysses, Tricastin, Saint-Alban et Romans-sur-Isère, avec la présence d'une usine de fabrication de combustible nucléaire.

■ Les mesures préventives

- Chaque site surveille en permanence les rejets de l'infrastructure. Il élabore un plan d'urgence interne déterminant les réactions à avoir pendant et après un éventuel accident, pour protéger les travailleurs, les populations et l'environnement proche. Un plan particulier d'intervention est également élaboré par la préfecture pour ce type d'établissement.
- La préfecture prévoit également un plan départemental de distribution d'iode, qui prévient les risques de cancer en saturant la glande thyroïde. Ce plan organise le stockage, puis la répartition des comprimés dans les communes. La ville s'inscrit dans ce plan départemental en mettant à disposition du personnel et des lieux adaptés à la distribution, et en assurant leur ravitaillement.



))) LES BONNS RÉFLEXES

À faire



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne fumez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Le saviez-vous ?

Le site du Tricastin connu deux accidents en 2008. Le débordement d'une cuve a entraîné le rejet accidentel d'une solution contenant de l'uranium dans le bâtiment, et son écoulement dans le sol ainsi que dans le réseau d'évacuation des eaux pluviales. Ce 1^{er} accident a été classé de niveau 1 sur l'Échelle internationale des événements nucléaires. Lors du second, des substances radioactives se sont échappées, contaminant très légèrement une centaine de salariés.



Risque

Industriel

© Patrick Gardin

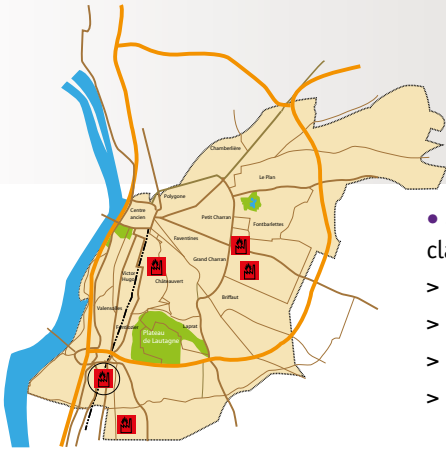
■ Définition

C'est la probabilité qu'un accident se produise dans un établissement industriel. Ces accidents peuvent être de nature thermique (explosion, combustion, brûlure), mécanique (surpression suite à une onde de choc) ou toxique (lésions graves par la fuite de substances toxiques). Ils peuvent engendrer de graves dégâts sur les infrastructures, les réseaux, les personnes et l'environnement.

■ Quels risques à Valence ?

La commune de Valence possède sur son territoire cinq établissements à risques :

- Le dépôt pétrolier de la Compagnie de distribution des hydrocarbures, situé dans la zone des Auréats, est classé SEVESO, seuil haut. Cette directive identifie les établissements industriels les plus dangereux faisant l'objet au regard des dangers potentiels qu'ils représentent, de mesures particulières.



- 4 installations industrielles sont classées à risque :
 - > SCAPA France
 - > SFS Intec
 - > Charpail Chimie
 - > Skipper logistique

Les mesures préventives

La réglementation impose aux établissements industriels les plus dangereux de réaliser des études d'impact et de dangers, pour évaluer la probabilité de risques.

Ces sites potentiellement dangereux doivent aussi mettre en place des plans de secours obligatoires :

- Le plan d'opération interne définissant l'organisation des secours et l'intervention en cas d'accident interne à l'établissement.
- Le plan particulier d'intervention élaboré sous l'autorité du préfet, pour les établissements à hauts risques et si l'accident dépasse les limites de l'établissement.

La ville participe activement à l'élaboration d'un plan de prévention des risques technologiques, en collaboration avec la préfecture et les exploitants afin de maîtriser l'urbanisation à proximité.

Enfin, la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement contrôle au nom de l'État les installations les plus à risques.

LES BONNES RÉFLEXES

À faire



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM

À ne pas faire



Ne fumez pas. Évitez toute étincelle.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

L'incendie de la menuiserie bourcaine



Le saviez-vous ?

- À Portes-lès-Valence, un incendie a détruit en 1992 un entrepôt de produits d'entretien. Bilan : 10 villas ont été évacuées. Les nappes phréatiques ont été polluées et le captage d'alimentation en eau, arrêté, a été raccordé à celui du sud valentinois.
- L'explosion d'un stock de nitrate d'ammonium dans l'usine AZF de Toulouse, le 21 septembre 2001, a provoqué la mort de 31 personnes et blessé 2 500 autres.
- Le 2 juillet 2012, une menuiserie industrielle de Bourg-lès-Valence a été ravagée par les flammes. 6500 m² ont été détruits et la population environnante a été évacuée. Les fumées ont atteint Valence, poussées par le vent du Nord.

Risques sanitaires



■ Définition

Deux principaux risques sanitaires existent : la pandémie et l'épizootie. La première est une épidémie caractérisée par la diffusion rapide et géographiquement très étendue d'un nouveau sous-type de virus, résultant d'une modification génétique. La transmission d'homme à homme s'effectue par voie aérienne, par contact avec la personne ou avec des objets contaminés. La seconde correspond à une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes. Des maladies peuvent apparaître et se diffuser sur notre territoire.

Des risques de pollutions existent également et peuvent impacter la santé ou l'environnement.

■ Les mesures préventives

Pour une pandémie, le plan communal de sauvegarde prévoit les mesures à prendre ainsi que l'ouverture des centres de vaccinations à Valence si nécessaire.

Pour une épizootie, les acteurs du secteur animalier doivent notifier tout symptôme de maladie qui serait suspect. En cas de suspicion ou de confirmation de maladie réputée contagieuse, le préfet déclenche le plan d'intervention sanitaire national dans son département.

))) LES BONS RÉFLEXES

À faire en cas de pandémie grippale

- Lavez-vous les mains plusieurs fois par jour avec du savon ou une solution hydro-alcoolique.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre manche lorsque vous éternuez ou toussiez, ou utilisez un mouchoir à usage unique.
- En cas de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant (le 15 uniquement en cas d'urgence).
- Veillez à vous isoler ou à isoler toute personne de votre famille qui serait contaminée.
- Veillez à la propreté de votre maison et de vos vêtements, ainsi qu'à la vôtre.
- Ne vous déplacez aux urgences, qu'en cas d'urgence.

À faire en cas d'épizootie

- Évitez de manipuler des animaux malades ou morts.
- Lavez-vous systématiquement les mains (eau et savon) après contact avec les animaux, les déchets ou les déjections animales.



Risque rupture de réseaux

■ Définition

Les ruptures de réseaux (rupture ou dysfonctionnement du système d'approvisionnement) peuvent concerner l'eau potable, l'électricité, le gaz ou encore les moyens de communication. Face à ces risques, prévention et préparation sont de rigueur, avec une surveillance quotidienne des réseaux. En cas de rupture ou de risque de rupture, des actions sont mises en place par les gestionnaires (ex : les plans de distribution d'urgence).

■ Les mesures préventives

La ville a établi dans son plan communal de sauvegarde une procédure de distribution d'eau en cas de rupture du réseau. Un dispositif d'alerte et d'information de la population est également prévu.

En cas de rupture d'approvisionnement en électricité ou en gaz, les groupes EDF et GDF prévoient des plans d'action avec des moyens humains et techniques pour gérer la situation. En cas de nécessité, la procédure gaz renforcée est systématiquement appliquée en cas de fuite en milieu urbain.

» LES BONS RÉFLEXES

- Écoutez les consignes des autorités
- Des diminutions ou restrictions sur l'utilisation des réseaux peuvent être prescrites sur certains horaires ou certaines périodes (ex : restriction de l'arrosage en été et de l'électricité lors des grands froids).

Risques urbains



© Patrick Gardin

■ Définition

Les risques urbains sont de natures diverses :

- incendies d'origine volontaire ou accidentelle
- accidents de la circulation
- mouvements de foule
- ruines d'ouvrages
- travaux à risques...

))) LES BONS RÉFLEXES

- Écoutez les consignes des autorités

■ Les mesures préventives

La direction prévention des risques de la ville de Valence est en charge :

- **des édifices menaçant ruine**, pour lesquels, en cas de danger, la direction peut prendre des arrêtés de péril ordinaire ou imminent obligeant les propriétaires à réaliser des travaux ;
- **des établissements recevant du public**, pour lesquels elle participe aux commissions de sécurité ;
- **des établissements recevant du public provisoires**, tels que les chapiteaux ;
- **du respect des règles de sécurité** lors des manifestations ;
- **des autorisations spéciales** liées aux activités à risques.

En cas d'accident ou d'incendie, ce sont les services de secours qui interviennent (SAMU, sapeurs-pompiers, police...).

Au niveau départemental, des plans ORSEC à thème sont mis en place pour les grands événements culturels ou festifs, et prévoient l'organisation de la sécurité civile (les dispositifs médicaux, la Croix-Rouge, les pompiers, la police, la sécurité près des scènes, la circulation, etc.) en collaboration avec la commune et ses moyens humains et matériels.



© Patrick Gardin

Prévention et intervention des secours

> Niveau communal

LE MAIRE

En cas d'évènement, il peut activer le plan communal de sauvegarde. Il assure le pilotage et la coordination des secours sur sa commune, en tant que directeur des opérations de secours.

Valence

LES SERVICES MUNICIPAUX

Ils fournissent les moyens logistiques, gèrent l'information préventive du public sur les risques majeurs, la mise en œuvre de mesures de prévention, et portent assistance et protection à la population à travers les divers plans communaux (plan canicule, plan neige...).

LE PERSONNEL DES ÉCOLES

Il assure la protection de vos enfants en s'appuyant sur les plans particuliers de mise en sûreté réalisés avec le soutien de la ville.

LES SERVICES DE SECOURS

Les pompiers, les unités de pompiers spécialisées et le SAMU portent secours aux victimes et circonscrivent l'accident, avec l'appui de la police pour sécuriser les lieux.

HABITANT

Mettez-vous à l'abri, ne téléphonez pas. Écoutez la radio et appliquez les consignes de sécurité.

> Niveau départemental et national

LE PRÉFET

En cas d'évènement de plus grande importance, il peut mettre en place une cellule de crise et s'appuyer sur les plans ORSEC. Il devient alors directeur des opérations de secours.

Le service interministériel de défense et de protection civile gère les différents plans de secours élaborés sous la responsabilité de l'État : plan ORSEC, plan de secours spécialisé...

LES EXPLOITANTS

Des réseaux : ils déclenchent leurs plans internes pour remédier aux ruptures et porter assistance aux abonnés.

Des établissements industriels classés : ils déclenchent leur plan d'opération interne.

Le plan particulier d'intervention peut être activé par le préfet si nécessaire.

Des sites nucléaires : ils activent le plan d'urgence interne.



■ Se préparer chez soi, les précautions à prendre

Gardez votre sang froid et adoptez les comportements préconisés en cas de nécessité de confinement ou d'évacuation.

Prévoyez votre « kit familial de sûreté » avec les affaires à avoir sur vous en cas d'urgence :

- Emportez toujours avec vous vos papiers d'identités, de l'argent liquide ou votre carte de crédit, un téléphone portable chargé et les médicaments de vos traitements en cours.
- À l'avance, regroupez une lampe de poche, une radio avec piles ou batteries, une trousse médicale de premiers soins, un double des clés de maison et de voiture, de l'eau, de la nourriture de secours simple (conserves, barres énergétiques...)
- Pensez également à prendre des vêtements et des chaussures de rechange, du papier hygiénique, des sacs de couchage, des jeux si la situation devait durer.

Informations pratiques

■ En cas d'urgence

- Sapeurs-pompiers : 18
- SAMU : 15
- Numéro d'urgence unique, depuis les portables : 112
- Police : 17
- Urgence EDF : 0810 333 321
- Urgence GDF : 0810 433 026
- Médecin de garde : 04 75 42 11 11
- Mairie : 04 75 79 20 00

■ Pour s'informer

- www.prim.net
- www.risques.gouv.fr
- www.drome.gouv.fr
- www.environnement.gouv.fr
- www.meteo.fr
- www.asn.fr
- www.ineris.fr
- Préfecture de la Drôme : 04 75 79 28 00
 - > Service interministériel de défense et de protection civile : 04 75 79 29 61
 - > Répondeur d'urgence : 0 821 003 26 (0,12 €/min depuis un poste fixe)
- Mairie : 04 75 79 20 00
 - > Direction prévention des risques : 04 75 79 21 16
 - > Direction urbanisme et grands travaux : 04 75 79 40 06
 - > Direction santé famille environnement : 04 75 79 22 11
- Météo : 08 92 68 02 26 ou 32 50 (0,34 €/min depuis un poste fixe)
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement : 04 75 82 46 46
- Direction départementale des territoires : 04 81 66 80 00
- Direction départementale de la protection des populations : 04 26 52 21 61
- Agence régionale de santé Rhône-Alpes : 04 72 34 74 00 ou la Délégation territoriale de la Drôme : 04 75 79 71 00
- Police municipale : 04 75 79 22 00
- Police nationale : 04 75 82 22 22
- Gendarmerie nationale : 04 75 82 52 00
- Centre hospitalier : 04 75 75 75 75
- Centre antipoison de l'hôpital Édouard Herriot (Lyon) : 04 72 11 69 11

En cas de risque

Risque sismique



Quittez votre habitation et éloignez-vous des bâtiments



Si vous n'avez pas le temps de sortir, mettez-vous sous un meuble solide



Après la première secousse, coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer



Ne fumez pas. Évitez toute étincelle



Ne prenez pas votre véhicule



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Risque mouvement de terrain



Fuyez latéralement (si coulée de boue)



Alertez. En cas de signes précurseurs, prévenez la mairie. En cas d'accident, prévenez les secours.



Ne regagnez pas votre habitation si celle-ci a été endommagée



Ne revenez pas sur vos pas

Risque inondation



Montez dans les étages ou en hauteur à l'extérieur



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne prenez pas votre véhicule



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Risque météorologique



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité lors des tempêtes



Entrez dans un abri en dur



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne restez pas près des fils électriques ou de ce qui peut s'effondrer



Ne prenez pas votre véhicule



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale





Risque rupture de barrage



Coupez le gaz et l'électricité



À l'intérieur des bâtiments, montez dans les étages.
À l'extérieur, rejoignez les hauteurs.



Rejoignez les points de regroupement déterminés à l'avance



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne fumez pas. Évitez toute étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Risque transport de marchandises dangereuses



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne fumez pas. Évitez toute étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Risque nucléaire



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne fumez pas. Évitez toute étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale

Risque industriel



Fermez volets, portes et fenêtres



Coupez le gaz et l'électricité



Écoutez France Bleu Drôme Ardèche sur 87.9 FM



Ne fumez pas. Évitez toute étincelle



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ne téléphonez pas, sauf urgence médicale



Direction prévention des risques

9, rue Cujas

Tél. 04 75 79 21 16 - Fax : 04 75 79 22 31

dpr@mairie-valence.fr ; valence.fr